

# OÙ EN EST L'ÉTUDE DE ZONE LANCÉE EN 2021 ?

## SUR 5 COMMUNES DE LA CARENE

### DONGES, MONTOIR DE BRETAGNE, TRIGNAC, SAINT-NAZAIRE, PORNICHET

Ce document, rédigé en janvier 2025, a pour objet de démontrer l'**absolue nécessité de mettre en place au plus tôt un plan de surveillance environnementale** adapté aux importantes émissions industrielles de l'Estuaire de la Loire dans lequel la population subit une surmortalité prématurée de 42% pour les hommes et 9% pour les femmes. Il est le fruit de la réflexion des associations AEDZRP, Habitants du Village de Gron, LDH et VAMP.

#### 1- ORIGINE DE L'ÉTUDE DE ZONE - 2019/2021

En 2019, face au nombre alarmant d'affections respiratoires et de cancers touchant la population de l'Estuaire de la Loire, l'Association Environnementale Dongeoise des Zones à Risques et du PPRT (AEDZRP), l'Association des Habitants du village de Gron et Vivre A Méan Penhoët (VAMP) lancent une pétition pour une étude sanitaire et épidémiologique.

Lorsque les services de l'Etat interpellés par quelques élus décident de répondre en 2021 à la demande de nos associations, rejointes entre temps par la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), la Préfecture de Loire-Atlantique s'engage à lancer une étude de zone afin d'identifier les sources de pollution et évaluer les risques sanitaires.

Cette démarche conduite par l'État a pour objet d'évaluer les impacts des activités humaines sur l'état des milieux et de déterminer les risques sanitaires inhérents pour les populations. L'étude de zone se déroule en 5 phases dans un cadre présenté comme partenarial à travers un comité d'orientation stratégique et réunit régulièrement parlementaires, élus locaux, associations et industriels.

#### 2- CALENDRIER

- PHASE 1 État des lieux, définition du schéma conceptuel des expositions – phase terminée
- PHASE 2 Modélisation de la dispersion atmosphérique et des transferts – phase terminée
- PHASE 3 Mesures environnementales – engagée lors de la réunion du 17 mai 2024
- PHASE 4 Interprétation des résultats de mesures – prévision hiver 2025/2026
- PHASE 5 Caractérisation des expositions et des risques sanitaires – selon les résultats

#### 3- NOS PREMIERS CONSTATS EN SEPTEMBRE 2024

Quelques bonnes intentions au lancement de l'étude, comme le nombre d'entreprises concernées, environ 200 au départ et une petite ouverture vers les polluants industriels, pouvaient laisser penser que cette étude serait sérieuse. Suite à nos constats et propositions des substances comme les particules ultrafines (PUF), silice, pesticides, métaux lourds, composés organiques volatiles (COV) ont aussi été ajoutées à la liste, mais pour certaines il n'est pas encore sûr qu'elles soient mesurées. Il faut aussi souligner l'avancée que constitue pour nous le retour de l'examen de la qualité des eaux dans l'étude.

Hélas la phase 1 s'est vite révélée partielle et parcellaire. Partielle en ce que seules 45% des entreprises ont répondu et seulement 80% des ICPE (Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement). Parcellaire car peu de polluants industriels ont été retenus, sous prétexte qu'on ne pourrait pas les comparer à des seuils réglementaires ou sanitaires, et que quasiment aucune des mesures n'est représentative ou fiable. Ajoutons que sur ce point l'Etat, représenté par le sous-Préfet, se réfère régulièrement à la base de données BASEMIS d'Air Pays de la Loire alors que cette base ne comporte pas de chiffres pertinents pour les métaux lourds de la CARENE émis par de nombreuses installations (traitement de surfaces, chaudronnerie...).

Nous regrettons donc que dans cette première phase les plus grandes entreprises n'ont pas « joué le jeu ». Les *Chantiers de l'Atlantique*, priés de transmettre les informations nécessaires depuis 2021, restent extrêmement réticents en dépit de multiples relances, inspections et arrêtés. En 2023 des rapports d'analyse révèlent de sévères pollutions des sols, des carences graves dans la gestion des déchets et toujours l'utilisation de polluants cancérigènes (CMR). Malgré les engagements pris, Airbus ne transmet aucune information sur les émissions de ses entreprises sous-traitantes. Le dernier rapport de mesures de Chrome VI, daté de 2023, comporte 3 erreurs dans le tableau de synthèse ce qui n'offre aucune certitude sur la conformité de l'installation quant aux exigences de la prescription préfectorale. L'entreprise *TotalEnergies* s'est contentée de fournir les documents annuels sans davantage de précision et a fait preuve d'une incroyable mauvaise foi dans la gestion de l'impact sanitaire de la fuite du bac P551 survenue le 21 décembre 2022. Le *Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire* (GPMNSN), dont on s'attendrait qu'il soit exemplaire en tant qu'établissement public de l'État, reste silencieux et inactif sur les pesticides ainsi que sur les mesures de poussières, les pollutions maritimes et portuaires.

La phase 2 s'est révélée tout au aussi décevante voire cynique quand la DREAL conclue qu'il n'y a « rien de préoccupant » considérant que les chiffres ont été comparés aux valeurs toxicologiques de référence (VTR). Il faut savoir pourtant que pour certaines substances il n'y a pas de VTR ou que les chiffres significatifs sont introuvables. Le refus de calculer les incertitudes associées aux recensements et simulations montre l'échec patent du recensement de la phase 1 et des calculs de la phase 2 et l'impossibilité d'en tirer des conclusions fiables. Ajoutons que les pollutions des eaux et des sols ont été écartées initialement, alors que de nombreuses pollutions découvertes dans les dossiers CARENE-BURGEAP n'ont pas été signalées pendant deux ans et que d'autres pollutions inquiétantes ont été mesurées dans les puits de Méan-Penhoët.

Au début de la phase 3, de nouveaux désaccords et refus nous inquiètent quant à la probité de l'étude de zone. Les particules ultrafines, la silice cristalline, les pesticides portuaires ne seront pas mesurés malgré nos demandes, les mesures de COV et de métaux ne seront menées que sur des durées courtes (8 semaines soit tout juste 15% des émissions totales). Comment comprendre la réduction du nombre de points de mesures du Chrome VI de 10 à 3 (dont le site témoin) sans la moindre concertation avec les associations ni recherche d'arbitrage ou de financement complémentaire auprès des industriels ? Rappelons que ce polluant cancérigène s'il est interdit, sauf autorisation, reste très présent dans l'agglomération, notamment dans l'aéronautique les soudures, les ciments. L'enjeu sanitaire semble ne pas avoir fait le poids face à la contrainte budgétaire.

Si nos associations\* reconnaissent que le cadre ouvert dans lequel s'inscrit ce comité d'orientation stratégique est indispensable elles ne peuvent que regretter et dénoncer l'absence d'implication des industriels qui n'esquissent aucun geste constructif ou positif au cours de cette phase. Les Agences nationale ou régionale de Santé peinent à exercer leur mission « améliorer et protéger la santé des populations [...] autour de trois axes majeurs : anticiper, comprendre et agir. » Selon ses dires *Santé publique France* manque d'études de santé et de données exhaustives sur plusieurs années, pourtant le programme de surveillance de l'incidence des cancers par profession et secteur d'activité (SICAPRO) est sans cesse reporté. L'Agence Régionale de Santé de son propre avis « manque d'actions Santé ». Elle s'exprime peu ou avec retard, mettant 6 mois par exemple pour décider des mesures dans les puits malgré des constats alarmants. On peut même considérer et regretter qu'elle minimise l'exposition au benzène des habitants de Donges en qualifiant a posteriori le risque (lié à l'accident du 21 décembre 2022) d'infinitésimal, sans avoir prévenu la population exposée. Dans cette phase 3 où nous sommes actuellement nous considérons qu'on ne peut qualifier de « publique » la réunion qui s'est tenue le 18 octobre 2023 sur la synthèse de la phase 2 de l'étude de zone (modélisation et proposition de plan d'échantillonnage) dans la mesure où elle n'était ouverte qu'aux membres du COS. De plus, les commentaires des associations sur le rapport BURGEAP n'ont pas été publiés aux côtés des rapports du prestataire pour compenser l'absence de leur analyse détaillée et ce contrairement à l'engagement pris. Comment parler alors de concertation et d'équité entre les participants ?

Nos associations se sont investies avec énergie dans ce Comité d'Orientation Stratégique reconnaissant qu'il offrait une possible prise de parole, même restreinte, permettant à l'ensemble des acteurs d'entendre les messages que nous portons, et dont la portée était supérieure à des courriers trop souvent ignorés.

**Au-delà de ces tristes constats, nous refusons les attermoissements et l'inertie qui conduisent à une augmentation quasi-certaine de la surmortalité prématurée dans l'Estuaire de la Loire et nous voulons agir pour réduire au plus vite cette surmortalité prématurée.**

#### 4- EN FINIR AVEC LA FATALITÉ ET LE CYNISME

Plutôt que d'attendre un an, il est urgent de construire des plans de surveillance mutualisés, financés par les industriels, prescrits par la DREAL, mis en place par Air Pays de la Loire, comme cela existe au Havre et en Rhône-Alpes.

fin  
2025

Quel que soit le résultat des mesures de la phase 3 actuelle, la DREAL aura tendance à considérer qu'elles sont rassurantes (au vu de son positionnement lors de la phase 2).

Nos associations signaleront que les mesures sont incomplètes, partielles et donc qu'elles ne sont pas représentatives en termes de durée (seulement 8 semaines) et de localisations notamment pour les PUF et Chrome VI. En effet mesurer le Chrome VI sur seulement trois sites ne permet pas de connaître l'exposition des habitants de l'Immaculée et de Montoir soumis eux-aussi, respectivement aux effluves de la zone de Brais et d'Airbus.

Il y a donc fort à parier qu'à la fin de la phase 3, les Agences de santé diront, elles l'ont déjà dit, qu'elles ont besoin de données dans la durée. Et on repartira ainsi à la recherche d'un plan de mesures et de financement ce qui prendra du temps ou alors pire on arrêtera.

**La surmortalité prématurée des hommes sera alors probablement près de 45%.**

#### Notre proposition du 15 novembre 2024

Nous demandons solennellement aux services de l'Etat de mettre en place un groupe de travail ayant pour objectif de définir pour mars 2025 :

- les règles de financement par les grands industriels en fonction de leurs émissions
- les dates de mise en place des mesures
- la composition du comité riverain de suivi et la fréquence de ses réunions
- les conditions d'éventuels ajustements des polluants à suivre et la fréquence des mesures pour une mise en œuvre opérationnelle à la suite de la phase 3 et pendant au moins 3 ans avec un complément de mesures Chrome VI dès 2025.

Nous demandons aussi aux représentants des industriels de la région de Saint-Nazaire d'assumer leur part de responsabilité en ce qui concerne la santé de la population et l'environnement.

#### 5- LE COS DU 15 NOVEMBRE 2024, UN REFUS DE MAUVAISE AUGURE ET REVELATEUR ?

A l'occasion d'une réunion technique préalable au COS du 15 novembre 2024, nos associations ont souhaité communiquer un diaporama pour porter cette demande de plan de surveillance environnementale adapté aux émissions industrielles de l'Estuaire de la Loire.

Alors que nous avons respecté les délais habituellement imposés pour la communication de documents, la Préfecture a refusé notre demande de présentation. Cette position surprenante et inhabituelle a conduit les associations à ne pas participer à la réunion du COS. Dans un communiqué, nous rappelons notre demande visant à définir conjointement un plan de surveillance environnementale financé par les industriels émetteurs de polluants pour compenser les carences du plan proposé par la DREAL pour la phase 3, dont les mesures de Chrome VI ont curieusement été réduites sans concertation pour des raisons budgétaires. Il est aussi surprenant que la Préfecture et la DREAL aient commenté notre document au cours de la réunion alors même que sa présentation a été refusée. En dépit de ce que déclare la Préfecture, force est de constater que les «parties prenantes [n'interviennent pas] sur un pied d'égalité».

Une telle organisation du COS n'autorise pas de réels échanges constructifs, voire manque de sincérité et d'objectivité. En s'exprimant sur le document des associations qui n'a pas été présenté, la DREAL a déformé nos propos ce qui pose un réel problème. Nos diapositives n'exigeaient pas une mise en place immédiate, mais demandaient que soit défini par un groupe de travail multipartite un plan de surveillance financé par les industriels pour :

- 1- d'une part compenser dès 2025 les carences du plan de mesures retenu pour la phase 3 qui a drastiquement réduit le nombre de sites de mesures du polluant emblématique « Chrome VI » car cela dépassait les moyens financiers accordés par l'Etat
- 2- d'autre part prendre le relais de la phase 3 prévue, pour que *Santé publique France* dispose de plusieurs années de mesures pour l'étude épidémiologique que l'on attend depuis 2020

A défaut et au vu du fonctionnement du COS depuis 2021, les processus de réflexion (décision, budgétisation, appel d'offre, dépouillement...) dureront plus d'un an. Année durant laquelle aucune mesure ne serait faite, ce qui est tout à fait illogique et mortifère, alors que *Santé Publique France* réclame des données sur plusieurs années pour l'étude épidémiologique. C'est pourquoi qualifier de « prématurée » la requête des associations est inapproprié et inacceptable, alors que les habitants du bassin nazairien subissent depuis des années une surmortalité «prématurée».

Le refus de la Préfecture d'inscrire la demande de nos associations\* à l'ordre du jour de ce Comité d'Orientation Stratégique du 15 novembre 2024 peut être considéré comme le refus de questionner la « responsabilité sociétale et environnementale » des grands émetteurs locaux. Rappelons que l'augmentation de la **surmortalité prématurée des hommes** (de 38% en 2019 à 42% en 2022) correspond à 5% d'augmentation annuelle et que la croissance des activités industrielles navales et aéronautiques sur le bassin de Saint-Nazaire de ces dernières années permet de penser que les émissions ont hélas poursuivi leur croissance et leurs effets sur la santé de la population, employés et habitants, malgré les actions de prévention et soins de la CARENE.

D'aucuns diront qu'aucune étude ne prouve que la pollution industrielle est la cause des cancers. Certes et nous ne disons pas cela. Nous disons que, depuis plus de dix ans, les autorités de l'Etat et les autorités locales ainsi que les Agences de santé ont constaté une surmortalité prématurée et que personne n'a pu trouver d'autre cause pour cette surmortalité. Aucune étude ne montre une consommation d'alcool et de tabac plus élevée sur la Presqu'île que dans les autres communes proches du département, pas de génétique particulière, pas plus de radon... seulement des industries et davantage de classes populaires qu'ailleurs.

**IL FAUT UN VRAI PLAN DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE PÉRENNE, À LA HAUTEUR DES ENJEUX SANITAIRES ET S'ATTAQUER RÉELLEMENT À LA SURMORTALITÉ DU BASSIN INDUSTRIEL.**